

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2026

/ Décision n° DB2026_02

Le Bureau communautaire, convoqué le 3 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 9 février 2026 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

AIZENAY : Franck ROY
APREMONT : Gaëlle CHAMPION
BEAUFUO : Delphine HERMOUET
BELLEIGNY : Jacky ROTUREAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : Xavier PROUTEAU
FALLERON : Gérard TENAUD
GENETOUZE (LA) : Guy PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : Pascal MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Dominique PASQUIER
MACHE : Frédéric RAGER
PALLUAU : Marcelle BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Sabine ROIRAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : Guy AIRIAU
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Mireille HERMOUET
SAINT-PAUL MONT PENIT : Philippe CROCHET

Absent(e)s :

BEAUFUO : Delphine HERMOUET

Objet : Vente d'une parcelle à la société CLIC'N'BOX à Aizenay – ZA Le Pré Bouchet.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Madame la Vice-Présidente informe le Bureau communautaire que la sci CLIC 'N'BOX, se porte acquéreur de parcelle cadastrée AY 0107, d'une superficie globale de 16 m² située dans la zone d'activités ZA le Pré Bouchet à AIZENAY.

Cette parcelle aurait dû être rattachée à la parcelle attenante (AY0104) afin de constituer une unité foncière lors de la vente en 2024 des parcelles voisines par la sci Lilian (ancien propriétaire) à la sci Clic'n'box (actuel propriétaire). Le portail de l'entreprise attenante située 1 rue Marius Berliet est installé sur la propriété de la communauté de communes. Il convient donc de régulariser et rattacher la parcelle à l'unité foncière contiguë.

Vu l'avis de France Domaine du 28 janvier 2026 référencé 2026-85003-00000,

Le prix de vente global de la parcelle s'élève à 300 € HT, net vendeur.

Le Président propose au Bureau de se prononcer sur cette vente.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la vente de la parcelle cadastrée AY 0107, d'une superficie globale de 16 m² située dans la zone d'activités ZA le Pré Bouchet à AIZENAY, à la SCI Clic'n'Box dont le gérant est, Kévin MIGEOT, ou à toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, au prix de 300 € HT, net vendeur.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier, et ce dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la présente décision rendue exécutoire.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.
- La recette de la vente sera inscrite au Budget Annexe des Zones d'Activités.

.....
Pour copie conforme au registre
Le dix février deux mille vingt-six,



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 16 février 2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.